

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 140**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 12 Mai 2017**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

---

**OBJET**

Commune de Saint-Pierre-de-Mézoargues - Contrat de Développement et  
d'Aménagement 2014/2016 - Tranche 2016

---

**Direction de la Vie Locale  
Service des communes  
13966**

## **RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES**

Par décision du 27 février 2015, la Commission Permanente du Conseil Départemental s'est prononcée favorablement sur la passation d'un contrat départemental de développement et d'aménagement (2014/2016) avec la commune de Saint-Pierre-de-Mézoargues pour la réalisation d'un programme de travaux, dont le montant global s'élevait à 2.200.000 € HT pour une subvention totale de 1.540.000 €

A ce titre, la première tranche de ce programme (2014) a fait l'objet d'une subvention de 326.640 € pour un montant de travaux de 466.628 € HT, lors de la Commission Permanente du 27 février 2015. La deuxième tranche de ce programme (2015) a fait l'objet d'une subvention de 563.231 € pour un montant de travaux de 804.616 € HT, lors de la Commission Permanente du 30 octobre 2015.

## **CONSISTANCE ET FINANCEMENT DU PROJET**

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la commune de Saint-Pierre-de-Mézoargues, pour la tranche 2016, faisant apparaître des modifications par rapport aux prévisions votées lors de la tranche 2015, à savoir :

- La minoration de la tranche 2016 de l'opération concernant l'aménagement de bâtiments communaux ;
- Nouvelles études phasées sur 2016.

Ces modifications conduisent à un rééquilibrage des affectations.

### **PROGRAMME D'ETUDES OPERATIONNELLES**

La commune de Saint-Pierre-de-Mézoargues ne dispose pas, actuellement, de services techniques lui permettant de conduire directement la définition précise des programmes de travaux qu'elle envisage pour les années à venir.

C'est pourquoi, la commune prévoit de missionner des bureaux d'études afin, notamment, de définir les schémas et descriptifs précis d'aménagement sur les plans techniques, d'établir les cahiers des charges sur la base desquels pourront être conduites les consultations des entreprises pour les travaux et de définir une mission générale d'assistance à la conduite des opérations durant la réalisation de ces travaux.

Les études porteront sur les investissements suivants : requalification de voirie et reprise générale des fossés, aménagement de la mairie, construction d'une zone de refuge et d'une réserve d'eau et agrandissement de la salle polyvalente.

Le montant de cette opération, prévue de 2014 à 2016, s'élève à 180.000 € HT, dont 30.000 € HT pour la tranche 2016.

La commune ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention départementale pourrait s'élever à 21.000 € au titre de la tranche 2016.

## REQUALIFICATION DE VOIRIE ET REPRISE GENERALE DES FOSSES

La commune poursuit son projet de requalification de voirie et de reprise générale des fossés.

Saint-Pierre-de-Mézoargues est une commune rurale dont les voiries ont un réel besoin de requalification. A cet effet, il est prévu un vaste programme de travaux sur plusieurs années.

Actuellement, la quasi-totalité des voies sont encadrées par des fossés situés de part et d'autre de la voie. La plupart de ces fossés sont coupés par des aménagements d'accès aux propriétés privées.

En raison, d'une part de la charge d'entretien des fossés condamnés et d'autre part des besoins accrus des habitants en terme de passage de circulation sur certaines voies, la commune envisage de supprimer certains fossés au bénéfice d'élargissement des voies.

La commune prévoit, pour cette tranche 2016, la deuxième et dernière tranche des travaux au Chemin du Pavillon, les travaux pour la route de la Mairie ainsi que les travaux de la Traverse du Mas d'Artaud.

Le montant de cette opération, prévue de 2014 à 2016, s'élève à 1.470.246 €HT, dont 574.013 €HT pour la tranche 2016.

La commune ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention départementale pourrait s'élever à 1.029.172 € dont 401.809 € au titre de la tranche 2016.

## AMENAGEMENT DE BATIMENTS COMMUNAUX

La commune envisage la réfection de deux bâtiments communaux : les toilettes publiques et la mairie.

Le bloc sanitaire actuel comprend les toilettes de la cour de l'école ainsi que les toilettes publiques faisant office de sanitaires pour la mairie, les deux bâtiments étant contiguës.

L'ensemble ne correspond plus aux normes d'accessibilité, ni aux normes de sanitaires publics dans ses dimensions et équipements ainsi que dans sa configuration (séparation homme / femme inexistante). Après la démolition quasi complète de l'existant, des travaux de plomberie, d'électricité et de maçonnerie sont prévus afin de mettre aux normes ce bâtiment communal.

Dans un second temps, la commune envisage des travaux de réfection de la mairie. Depuis plusieurs décennies, il n'y a pas eu d'aménagement sur ce bâtiment qui nécessite donc une complète réhabilitation.

Les travaux prévus sont une reprise complète de chaque pièce avec vérification et éventuellement rénovation des installations électriques et téléphoniques, une réfection complète des murs et des sols ainsi que des optimisations des zones de travail et des pièces à vocation de salles de réunions.

Les travaux commenceront par la rénovation du bloc sanitaire. Sur les exercices suivants, et à l'issue de la réalisation de l'étude, les travaux seront progressivement engagés pour la rénovation de la mairie.

Le montant de cette opération prévue de 2014 à 2016, s'élève à 135.000 € HT, dont 91.743 €HT au titre de la tranche 2016.

La commune ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention départementale pourrait s'élever à 94.500 € dont 64.220 € au titre de la tranche 2016.

#### AGRANDISSEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE

Dans l'ancienne cave coopérative, la commune a aménagé une salle utilisée pour des réunions, des repas et des locations à des particuliers.

La surface actuelle ne permet pas de recevoir certaines manifestations des associations du village comme le repas des anciens élèves ou encore l'arbre de Noël de l'école.

La salle est contiguë à des caves destinées au stockage de vin dans des cuves qui étaient utilisées lorsque la cave coopérative était opérationnelle. Le projet consiste à doubler la surface de la salle polyvalente en démolissant les cuves.

Le montant de cette opération prévue en 2016 s'élève à 233.000 €HT.

La commune ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention départementale pourrait s'élever à 163.100 €

--- oOo ---

Ainsi, le montant total des travaux pour la tranche 2016 de ce contrat 2014/2016 s'élève à 928.756 €HT, réparti comme suit :

- Programme d'études opérationnelles ..... 30.000 €HT
- Requalification de voirie et reprise générale des fossés ..... 574.013 €HT
- Aménagement de bâtiments communaux ..... 91.743 €HT
- Agrandissement de la salle polyvalente ..... 233.000 €HT

---

TOTAL ..... 928.756 €HT

La participation globale du département pourrait être fixée à 650.129 € pour la tranche 2016, selon le détail indiqué en annexe 1.

## **PROPOSITIONS**

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir :

- allouer à la commune de Saint-Pierre-de-Mézoargues, au titre des contrats départementaux de développement et d'aménagement, une subvention de 650.129 € pour la tranche 2016 du programme pluriannuel 2014/2016, soit une dépense subventionnable de 928.756 €HT, conformément à l'annexe 1 ;
- m'autoriser à signer avec la commune de Saint-Pierre-de-Mézoargues la convention de partenariat, avenant n°2 au contrat départemental, définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèle-type prévu à cet effet ;
- approuver les affectations et leurs modifications comme indiqué en annexe 2 du rapport.

Cette action, déjà imputée au chapitre 204 du budget départemental, est sans incidence financière.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL